

ARRETE MUNICIPAL n° A20231031-529

Mairie d'Ussel				
Département de la Corrèze			Service	Affaires générales
République Française			Туре	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire
Matière	6.1	1 Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale		
Objet	Bourse aux jouets			
Date	Dimanche 19 novembre 2023			
Lieu	Salle polyvalente			
Demandeur	Monsieur Alain JUNISSON			

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 30 octobre 2023 par Monsieur Alain JUNSSON, président de l'association « Les possibles » ;

Arrête,

Article 1: Monsieur Alain JUNISSON, président de l'association « Les possibles », est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie le dimanche 19 novembre 2023, de 8 h 30 à 18 h 00 à la salle polyvalente d'Ussel;

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL;
- Monsieur Alain JUNISSON, président de l'association « Les possibles » ;

Fait à Ussel, le 31 octobre 2023.

Pour le Maire absent, Le 1^{er} adjoint

Jean-Pierre GUITARD

Certifié exécutoire suite à : Mise en ligne le : 3 1 OCT. 2023

Notification le :